

JOURNAL DE ROUBAIX



POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredis, Vendredis et Dimanches.

ABONNEMENTS : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
A LILLE : chez M. BÉGIN, Libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

ROUBAIX, 8 JUIN 1869.

Bulletin politique.

M. Thiers est élu à Paris avec une majorité de plus de 7000 voix ; M. Poyer-Quertier à Rouen avec une minorité de quelques centaines de voix seulement ; voilà quel est, pour nous, le résultat des scrutins de ballottage. Si nous avons lieu de nous féliciter de l'éclatant succès obtenu par l'illustre ancien ministre, l'échec de M. Poyer-Quertier nous afflige profondément. Il nous prouve qu'une partie des électeurs rouennais ont manqué de sens politique, qu'ils ont méconnu leurs véritables intérêts, qu'ils ont failli à la cause du travail national. La vérification des pouvoirs édifiera sans doute l'opinion publique sur les manœuvres employées contre la candidature de M. Poyer. Quoi qu'il en soit, à Rouen comme au Havre et comme à Marseille, ce sont les radicaux qui triomphent. La démocratie s'en réjouira et avec elle cette fraction gouvernementale qui veut effrayer le pays en agitant devant lui le spectre rouge, mais les hommes d'ordre et de liberté ne peuvent qu'en être attristés.

Des manifestations dont le leçonisme du télégraphe ne nous permet pas d'apprécier la gravité, ont eu lieu hier soir à Paris. Une quarantaine d'arrestations ont été opérées dans la cour du journal *Le Rappel*.

J. REBOUX.

Le résultat des scrutins de ballottage donne :

Candidats indépendants élus. 33
Candidats officiels élus. 25

Voici les résultats des scrutins de ballottage qui nous sont parvenus hier soir et ce matin :

Rouen, lundi soir.
M. Desseaux est élu avec 11,936 voix

contre 11,450 données à M. Poyer-Quertier.

Paris, lundi soir.

2^e Circonscription.
MM. Thiers (élu) 48,722 voix.
Devincq 11,079
D'Alton-Shée 7,437

3^e Circonscription.
MM. Garnier-Pagès (élu) 49,167 voix.
Raspail 14,575

6^e Circonscription.
MM. Jules Ferry (élu) 45,723 voix.
Cochin 43,938

7^e Circonscription.
MM. Jules Favre (élu) 48,019 voix.
Rochefort 44,365

Valenciennes, lundi soir.

M. Bodum est élu.

DÉPARTEMENTS :

Bouches-du-Rhône. — 1^{re} circonscription. — M. Gambetta ; 4^e M. Esquiros.
Cantal. — M. Bastide.
Cher. — M. Girault.
Drôme. — M. Monnier de la Sze-ranne.

Eure et Loire. — M. le général le Breton.
Finistère. — 1^{re} circ. — M. le comte du Couëdic ; 3^e, M. de Kerjégu ; 5^e, M. Dein.

Gard. — M. Talabot ; M. Genton.
Hérault. — 4^e circ., M. Coste-Floret.
Indre-et-Loire. — 3^e circ., M. Wilson.
Loire-et-Cher. — 1^{re} circ., M. Tassin.
Loire. — 1^{re} circ., M. de Charpin-Feugerolles.

Loire-Inférieure. — 2^e circons., M. Gandin.
Loiret. — 2^e circ., M. Vignat ; 3^e, M. Cochery.
Mayenne. — 3^e c., M. le baron de Pierres.

Nord. — 6^e c., M. Boduin.
Pas-de-Calais. — 6^e c., M. Mathieu.
Puy-de-Dôme. — 5^e c., M. de Barante.
Rhône. — 3^e c., M. Perras.
Haute-Saône. — 3^e c., M. le baron Gourgaud.

Seine et Marne. — 1^{re} c., M. de Choiseul-Praslin ; 2^e c., M. de Jouvencel.
Seine et Oise. — 1^{re} c., M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Seine-Inférieure. — 1^{re} c., M. Desseaux ; 4^e c., M. Estancelin ; 3^e c., M. Lecesne.
Haute-Vienne. — 2^e c., M. Calley de Saint Paul.

Vosges. — 2^e c., M. de Dommartin.
Yonne. — 1^{re} c., M. Rampon Lechin.

S'il faut en croire la chronique, maîtresse Thémis aura fort à faire. Les élections lui ont préparé un gros échec à débrouiller. A Paris, tout se passe solennellement. Pendant le jour, des citoyens dévoués, répartis dans la salle, restent les yeux braqués sur les urnes, de crainte que les bureaux ne les escamotent. La nuit, la garde veille ; les candidats sont la ronde. Les journaux racontent dernièrement l'histoire de M. Thiers allant, au milieu de la nuit, inspecter l'état des serrures. Au moment du dépouillement, les bulletins sont comptés, timbrés ; les scrutateurs sont entourés d'argus vigilants qui flairent les bulletins, les examinent, les inscrivent. Un malheureux lecteur dont la langue fourcherait et qui lirait un nom pour un autre serait écharpé.

Mais en province les choses se font à la bonne franquette. On parle d'un maire qui, sachant que ses administrés allaient voter pour le candidat de l'Opposition, a tout simplement supprimé le scrutin. Dans un autre village, le garde-champêtre a passé de maison en maison pour recueillir les bulletins. Arrivé à la maison commune il a donné sa parole d'honneur qu'il n'en avait soustrait ni changé aucun, et le maire a mis le paquet dans l'urne. Ailleurs, c'est une souprière qui sert d'urne électorale ; de serrure point, les souprières n'en comportant pas. Et à moins que le maire ne pousse le dévouement civique jusqu'à se priver de potage, les bulletins courent grand risque de rester la nuit dehors.

Ailleurs on signale un résultat plus extraordinaire : on proclame le résultat du scrutin ; les habitants, surpris, se regardent, ils se comptent, et constatent avec ébahissement que les bulletins, en tombant dans l'urne, ont nécessairement dû changer de nom. Ils se croient sûrs d'avoir donné leurs voix à l'un des candidats, et c'est l'autre qui les a obtenues. Les journaux publient dernièrement une lettre signée de 80 électeurs d'une commune rurale signalant un fait de cette nature.

La question de droit qu'il soulève est fort délicate. Le vote ne présente aucune irrégularité apparente. Les cachets sont intacts, les serrures sont en bon état, on n'a constaté aucune trace d'effraction, et les électeurs viennent déclarer après coup qu'ils ont déposé d'autres bulletins que ceux que l'on a inscrits. Quelle est la va-

leur d'une pareille déclaration ? Peut-elle infirmer une opération dont rien d'ailleurs n'établit l'irrégularité ? La preuve testimoniale prévaudra-t-elle, en pareille matière, contre la preuve écrite ? S'il en est ainsi, tous les votes, même les plus réguliers, peuvent être mis en suspicion. La porte s'ouvre devant la fraude, et les électeurs qui se repentent trouvent dans un mensonge un moyen facile d'anéantir les bulletins qu'ils regrettent. Ils déclareront après tout qu'ils ne les ont pas donnés. Ce n'est pas sans raison que la loi s'est défendue de la parole. Elle a voulu que le scrutin fût secret, afin que les votants timides ne fussent pas influencés. Or, les influences qui auraient pu peser sur la liberté du vote pourraient, à bien plus forte raison, altérer la sincérité d'une déclaration ultérieure. Le courage civique est rare. Plus d'un électeur, partisan apparent d'une candidature, vote surcoisement pour une autre. Pour être électeur, on n'en est pas moins homme, et le votant se tient entre les deux candidats comme le don Juan de la comédie entre ses deux prétendues.

C'est le propre dialogue de Molière. Le premier candidat, qui r. m. l. ce M. Mathurine : « Monsieur, que faites-vous donc avec mon concurrent ? Est-ce que vous lui parlez d'élection aussi ? »

L'électeur, tout bas : « Non ; au contraire, c'est lui qui me témoignait son envie d'être mon député ; je lui répondais que j'étais engagé à vous. »

Le deuxième candidat, qui joue le rôle de Charlotte : « Qu'est-ce que vous voulez donc celui-ci ? »

L'électeur, toujours bas : « Il est jaloux de me voir vous parler, et voudrait bien que je votasse pour lui ; mais je lui dis que c'est vous que je veux. »

Le moyen d'ajouter foi à la parole de pareils héros, de se fier à leurs promesses, de tenir leurs déclarations pour véritables ! Voilà pourquoi la loi ne tient compte que des bulletins.

Mais, d'un autre côté, quand des électeurs viendraient en masse déclarer qu'on a faussé leur suffrage, ils feront au député une situation bien ridicule. Renié ou désavoué par ses mandataires, quelle autorité conservera-t-il ? Représentant d'un collège imaginaire, il devra de lui-même faire appel à une élection nouvelle.

Nous croyons donc qu'on ne peut donner à cette question une solution absolue. Les règles ordinaires de la preuve ne sont pas applicables. La Chambre est maîtresse souveraine, et se décidera d'après ses convictions.

Du reste, tout le monde s'accorde à re-

connaitre que les élections ont déjà produit deux grands résultats.

Elles ont partagé le Gouvernement en deux fractions. Les uns invoquent la violence de la démocratie irréconciliable pour conseiller des mesures de rigueur, le retrait des concessions déjà faites, l'ajournement des libertés promises, un raffermissement du pouvoir personnel un instant ébranlé. C'est l'opinion du Pays, le Peuple, avec une forme plus politique et des allures moins franches, aboutit au même résultat.

Les autres, la Constitution en tête, conseillent au Gouvernement de chercher dans l'appui du tiers-parti le moyen de vaincre le groupe menaçant des irréconciliables, de les isoler dans le pays, en ôtant à leurs griefs jusqu'à l'ombre d'un prétexte.

La démocratie n'est pas moins profondément divisée. Les uns veulent une guerre à outrance, le renversement par tous les moyens de l'ordre de choses établi, et ils ne pardonnent pas aux modérés ce qu'ils appellent leur trahison. Ceux-ci, au contraire, comptent plus sur le temps que sur la force. Du côté du pouvoir, comme du côté de la révolution, ils redoutent les mesures extrêmes, qui d'ailleurs s'appellent l'une l'autre.

Entre les avancés du Gouvernement et les retardataires de la Révolution, il ne serait pas impossible qu'une entente s'établît. Toute la politique intérieure étrangère s'en ressentirait.

A. Ravelet.

(Le Monde.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 6 juin.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'on attend avec anxiété le résultat des scrutins de ballottage : C'est là un sentiment général qu'éprouvent dans les départements aussi bien qu'ici tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques.

Il reste admis que rien n'est décidé encore au sujet d'une session immédiate pour la vérification des pouvoirs : une résolution ne sera prise que la semaine prochaine. Quant aux bruits relatifs à de nouvelles réformes, ou au maintien du statu quo constitutionnel, ne les accueillez qu'avec réserves. La vérité est que personne ne sait rien, et que l'Empereur qui sonde en ce moment l'opinion, n'a rien laissé deviner de sa pensée intime.

On dit pourtant que nous allons avoir

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 JUIN 1869.

La Dame des Etelles

I.

Depuis bientôt trois siècles, le château des Etelles regarde et domine la vallée de la Clayette qui s'étend verdoyante à ses pieds, avec ses accidents de terrain, ses bouquets d'arbustes, ses gros pâturages et ses hameaux cachés dans la verdure comme des nids d'oiseaux dans les feuilles.

Des générations se sont succédées, des révolutions se sont accomplies, les vents ont couché sur la terre des chênes séculaires, la foudre en a broyé d'autres, des palais, des donjons, des tours crénelées se sont écroulées ; mais le château des Etelles est resté debout, lui, fier et imposant toujours.

Se vie résume l'histoire du passé, il la raconte au voyageur curieux qui interroge les pierres dont il est fait.

Plus haute que sa plus haute tour, sur le plateau de la colline au flanc de laquelle il a pris racine, une plantation de sapins pose sur son front une couronne

toujours verte. Une terrasse en surplomb, entourée d'une balustrade en fer tordu, s'élève de six mètres environ au-dessus d'un ruisseau qui descend en cascades dans la vallée, devient, grossi par les pluies de l'hiver, un torrent qui va mêler ses eaux jaunâtres à celles de la Clayette.

Les vieux murs du château des Etelles se colorent d'un rouge de cuivre au soleil levant. Il y avait vingt-deux ans que le rayon matinal, habitué à caresser les angles usés de la pierre, avait rencontré tout à coup, sur la terrasse, un visage de femme auquel il se plut à sourire.

Et depuis, bien souvent, elle était venue, presque en même temps que lui, éclairer et rajeunir cette vieille demeure. Elle avait fait de la terrasse sa promenade habituelle. A la voir de cette hauteur, avec sa blanche robe, enveloppée parfois dans la vapeur d'un léger brouillard, on l'eût prise volontiers pour une apparition légendaire. Elle marchait lente et belle, insoucieuse et triste à la fois. Elle était pâle, de cette pâleur lumineuse qui est une distinction chez la femme et qui résulte d'une vie exquise. Mais sur son visage on ne pouvait voir si c'était la jeunesse qui lui donnait tant de beauté ou bien si c'était sa beauté qui lui conservait sa jeunesse.

Vingt-deux années écoulées n'avaient rien changé en elle : elle paraissait aussi fraîche, aussi suave que le premier jour. Cependant elle atteignait sa quarante-deuxième année. Et quand elle était venue habiter le château, elle n'avait pas encore vingt ans.

Une pensée mélancoliquement douce,

mais sans nul doute profondément creusée, devait justifier et alimenter son éternelle rêverie. Il semblait étonnant de ne pas trouver la trace de cette pensée dans quelques rides sur son front ou au coin de ses yeux ; peut-être cela tenait-il à l'existence ouaté de bien-être et d'affection que lui faisait son mari, le comte de Jussières, dont elle était adorée, peut-être aussi à la nature même de cette pensée persistante, chère et précieuse sans doute, comme un souvenir aimé.

Rien, d'ailleurs, n'offrait prise à une douleur sérieuse dans la vie de la comtesse ; l'existence pour elle s'était faite facile et le bonheur complaisant ; son mari était l'homme que, jeune fille, elle avait rêvé, et jamais un mot, un caprice, une lassitude de sa part ne lui avaient donné lieu de regretter son rêve.

Le jour où elle lui avait dit : — Paris m'ennuie, les fêtes me fatiguent, allons aux Etelles, c'est là que je veux vivre désormais, — il s'était contenté de sourire en la regardant, ce qui voulait dire : Belle comme vous l'êtes, vous demanderez bientôt à revenir.

Et il l'avait suivie aussitôt, abandonnant sans murmurer ses habitudes de plaisirs, ses relations pour la solitude du château. Il avait attendu patiemment l'heure de rentrer à Paris, et depuis vingt-deux ans il l'attendait encore.

La comtesse de Jussières appréciait à sa valeur le sacrifice de son mari et savait le payer en affection. Elle-même se disait une femme heureuse ; d'où venait donc sa préoccupation ?

Quelle déception d'amour propre l'avait-elle jetée par dépit dans une retraite

volontaire ? Comment le supposer ? Elle avait brillé dans le monde comme une de ses plus belles étoiles, et elle l'avait quitté au milieu de ses succès et dans toute la splendeur de sa bonté.

Dans son ménage, nous l'avons dit, jamais une contrariété ; au dehors la satisfaction du luxe et d'une position élevée ; au dedans la paix et la sécurité dans l'amour : puis toutes les bénédictions du ciel sur une tête d'enfant, un fils bon, aimant, qui eût été l'orgueil de toutes les mères.

Malgré tout cela, quelque chose manquait évidemment à cette femme, chercheuse de la solitude.

Quand elle avait parcouru longtemps la terrasse dans toute sa longueur, elle venait s'appuyer sur la balustrade, et, pensive toujours, elle plongeait un regard vague dans les vertes profondeurs de la vallée. Alors elle restait immobile, comme si elle eût contemplant le paysage ou écouté bruir le ruisseau ; mais à mesure que les minutes s'écoulaient, son œil terni se voilait d'une larme qui tombait comme une goutte de rosée limpide sur un brin d'herbe, dans le calice d'une fleur ou roulait dans l'eau courante.

Parfois ses bras se tendaient, ses mains s'ouvraient doucement comme pour une caresse, et son regard continuait à se fixer dans le vide. On eût dit qu'elle découvrait dans les espaces insondés un être cher à qui elle envoyait son âme.

Son œil se s'éclaircissait, s'illuminaient tout à coup et sa beauté prenait un éclat qui luttait avec les clartés du ciel. C'est alors qu'avec de vaporeuses boucles blondes dorées au soleil, ses blanches mains, sa robe de mousseline légère et diaphane,

elle était toute lumière et ressemblait, à s'y méprendre, à une apparition.

Quel était donc le sentiment qui l'idéalisait ainsi et lui mettait, en quelque sorte, des ailes d'ange ?

Elle seule aurait pu le dire. Elle n'avait jamais donné à personne le droit de fouiller dans le secret de sa pensée. Son mari, lui-même, s'était inquisiteur d'abord de ses allures mystérieuses, n'avait pu obtenir d'elle que d'affectueuses dénégations. Avec la délicatesse et le respect profond qui caractérisait son amour, il s'était jugé opportun et avait cessé ses questions.

Dès ce moment, la jeune femme se sentit plus libre de se livrer aux bizarreries de son humeur. Personne ne lui en parlant plus, elle put croire que personne ne s'en apercevait. Du reste, elle prenait un soin véritable de les dissimuler ; elle ne s'y livrait que lorsqu'elle se croyait complètement seule.

Voilà pourquoi elle avait élu pour domicile à ses chères méditations la terrasse élevée qui dominait sur la campagne. Elle aimait cet espace isolé qui s'étendait entre le ciel et la terre ; c'était comme un lieu de refuge où les bruits du monde expiraient, ou rien ne venait la troubler.

Cette partie du château, qui servait de toiture à des bâtiments inférieurs, correspondait à l'appartement de la comtesse par un passage étroit. Ce passage, elle se l'était exclusivement réservé, et aucune autre communication n'existait entre la terrasse et le château. Mme de Jussières pouvait, se glissant sans bruit par la porte unique, prendre dès le matin, avec la feuille d'herbe et les fleurs du ruisseau,